

RENOUVELLEMENT PERSONNE COMPÉTENTE EN RADIOPROTECTION

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la formation:

Renouvellement Personne compétente en radioprotection

Objectifs pédagogiques:

- Obtenir les fondements techniques et réglementaires nécessaires à l'exercice des missions de personne compétente en radioprotection définies à l'article R-4451-123 du code du travail.
- Évaluations :
- Module théorique: épreuve écrite individuelle de 45 minutes organisée sous forme d'un questionnaire à choix multiples complété de questions à réponses ouvertes et courtes et d'exercices. Cette épreuve intervient à hauteur de 50 % dans la note finale.
- Module appliqué: épreuve orale intégrant 45 minutes de travail collectif d'analys de cas pratiques et un entretien individuel d'au minimum 10 minutes. Cette épreuve intervient à hauteur de 50% de la note finale.
- Condition de réussite : Moyenne générale de 10/20 et note minimale de 08/20 à chacune des épreuves.
- En cas d'échec, le candidat doit repasser avec succès la ou les épreuves auxquelles il a échoué dans les 3 mois qui suivent la formation. En cas de nouvel échec, le candidat doit suivre une nouvelle formation initiale.

ORGANISATION

Modalités de déroulement:

Durée totale: 34,5 heures sur 4,5 jours (avec contrôle des connaissances). Module théorique : 8,25 h Module appliqué : 23,25 h Evaluation : 3 h

Places disponibles: 16 participants

Matériels à apporter: "Calculatrice scientifique

Pièce d'identité

Clé USB ou disque dur externe

Nécessaire pour prise de notes

Dosimétrie à lecture différée employeur (si présente)

Tenue de travail adapté pour le module appliqué"

Lieu(x): ENSOSP Site d'Aix-en-Provence

Service des formations aux risques technologiques et naturels

**Public concerné:**

Toutes les personnes devant remplir les missions de conseiller en radioprotection travaillant dans le niveau 2 secteur industrie, options sources scellées et non scellées (hors nucléaire).

Formation accessible pour les PSH (Nous contacter afin d'évoquer votre situation).

**Prérequis:**

- Être titulaire du certificat de formation PCR Niveau 2, domaine Industrie, options sources scellées et sources non scellée en cours de validité à la date du contrôle de connaissances.

- Formation de renouvellement à effectuer dans l'année qui précède la date d'expiration du certificat PCR du candidat.

- Préalablement à la formation de renouvellement, le candidat transmet son descriptif d'activité.

**Modalités d'évaluation des acquis /
Modalités de suivi et sanction:**

- Taux de performance 2024 : 100%
- Taux de satisfaction 2024 : 8,7/10

**Tarifs:**

Se reporter à la tarification en vigueur disponible sur le site de l'ENSOSP

**Contact et inscription:**

04 42 39 05 94 ou 96 ou
formations.specialisees@ensosp.fr